

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2019

SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 2097

présenté par
M. Mesnier

à l'amendement n° 771 de Mme Ali

APRÈS L'ARTICLE 23

Substituer au mot :

« six »

le mot :

« douze »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le sous-amendement vise à prévoir un délai de 12 mois pour la remise du rapport portant sur l'Université des Antilles.